SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

febi 101170 Huile hautes performances pour accouplement Haldex Numero d'article: 101170

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Téléfax +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Caractéristique particulière Contient: Sulfonate de calcium, pétrole. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
	CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc
	CAS: 85940-28-9, EINECS/ELINCS: 288-917-4
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	Sulfonate de calcium, pétrole
	CAS: 61789-86-4, EINECS/ELINCS: 263-093-9
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Ne pas faire vomir.
Appeler aussitôt un médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

DNEL

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 5.6 mg/m³ 5.6 mg/m³.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 1 mg/kg bw/day 5.6 mg/m³.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2.7 mg/m³.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0.74 mg/kg bw/day 5.6 mg/m³.
Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,33 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,75 mg/m³.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m³.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,8333 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,667 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg.
Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4
Ingestion (alimentaire), 16 667 mg/kg food.
soildu sol, 271 000 000 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 226 000 000 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 226 000 000 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l (AF=10).
Eau de mer, 1 mg/l (AF=10000).
Eau douce, 1 mg/l (AF=1000).

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d´informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. > 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection léger.
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	208 °C/ 406°F
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non explosif.
Limite inférieure d'explosion	n'est pas auto-inflammable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/ml]	0,85 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité	> 20 mm²/s 40°C [104°F] (DIN 51562)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
Réagit au contact des bases fortes.
Réagit au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, lapin: >= 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: >= 5000 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: >= 5,53 mg/l (OECD 403).
Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4
dermique, > 10% Skin. Sen. 1B - H317.
LD50, oral, > 5000 mg/kg bw.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut produire une réaction allergique. Pas de classification. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
LC50, (96h), poisson: 5 mg/l.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
EL50, (24h), Daphnia magna: >10000 mg/l (OECD).
LL50, (96h), Pimephales promelas: >100 mg/l (OECD).
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: >100 mg/l (OECD).
NOEL, (21d), Daphnia magna: 10 mg/l (OECD).
Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4
LL50, (96h), poisson: > 10 000 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

	La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	130208*

Emballage non nettoyé

	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification	Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Positions modifiées	Aucun